

Tempête Alex : le Département débloque un fonds d'urgence de 50 000 € pour les Alpes-Maritimes

À l'issue d'un échange avec le Département des Alpes-Maritimes et au regard du lourd bilan de la tempête Alex, les élus du Département de Seine-et-Marne ont décidé de débloquer un fonds d'urgence de 50 000 € pour aider la collectivité maralpine dans sa mobilisation auprès de ses habitants et de son territoire.

Ce mercredi 7 octobre, l'exécutif du Département de Seine-et-Marne a décidé de porter à 50 000 euros sa participation à l'élan de solidarité nationale envers le Département des Alpes-Maritimes, qui doit faire face sur son territoire à un lourd bilan matériel et humain après le passage de la tempête Alex en fin de semaine dernière.

Cette décision fait suite à un échange entre le Département de Seine-et-Marne et le cabinet du Président du Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre de l'annonce mardi 6 octobre par le Département de Seine-et-Marne du déblocage d'un fonds d'urgence pour aider la collectivité maralpine.

« La santé financière du Département de Seine-et-Marne nous permet de débloquer un fonds d'urgence de 50 000 € afin d'aider au mieux le Département des Alpes-Maritimes à se relever après cette catastrophe », déclarent Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne, et Daisy Luczak, vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collèges.

« Ce fonds d'urgence permettra à la collectivité de poursuivre sa mobilisation envers les Maralpins ayant perdu leur foyer, pour les besoins de première nécessité. Nous adressons tout notre soutien aux habitants sinistrés et aux familles endeuillées. »

Depuis la catastrophe, plusieurs collectivités se sont mobilisées pour apporter un soutien financier au Département des Alpes-Maritimes. L'Assemblée des Départements de France a relayé de son côté un appel à la solidarité nationale.

Contact presse :

Pauline Maingre – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / pauline.maingre@departement77.fr